



### Réponse à l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts

« Interrogations sur Beaulieu 2.0 ? »

Réf : Idaff. 315'219 – sm

Lausanne, le 27 septembre 2018

#### Rappel de l'interpellation

*« La Fondation de Beaulieu est une entité en mains de la Ville de Lausanne, du Canton de Vaud ainsi que des communes vaudoises (Lausanne Région et UCV). Elle a pour objectif de revitaliser le Centre de Congrès et d'Expositions de Beaulieu situé au cœur de Lausanne, ainsi que, depuis 2016, de gérer l'activité opérationnelle.*

*Créée en 2000, elle a été nantie de CHF 80 millions de capital dont CHF 33 millions (42% du capital) provenant de la Ville de Lausanne, ce qui en fait la plus grande contributrice. Elle a d'ailleurs à ce titre 3 sièges au Conseil d'administration, occupés par Mme Germond depuis 2011, ainsi que M. Junod et Mme Litzistorf depuis 2016.*

*Lors de la séance du Conseil communal de Lausanne du 5 décembre 2017, la Municipalité a présenté en urgence le préavis N° 2017/44 traitant des droits de superficie distincts et permanents en faveur de la Fondation de Beaulieu. A aucun moment, la Municipalité n'a évoqué qu'un audit de la Fondation était en cours depuis le printemps 2017 et que les résultats étaient sur le point d'être annoncés.*

*Le 21 décembre, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud organisaient une conférence de presse. On y apprend que des audits de la Fondation de Beaulieu ont été menés depuis le printemps 2017. Le premier, confié au Contrôle cantonal des finances (CCF) est encore en cours et porte sur la conduite des travaux en cours dans le palais, principalement en lien avec l'arrivée de l'Ecole de La Source. Le deuxième, réalisé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a concerné les comptes et la gestion de la Fondation. Ce dernier audit, qui a été rendu public le 14 décembre, a conclu à d'importants dysfonctionnements tant sur le plan de la gouvernance que de celui de la gestion opérationnelle, financière et comptable de la Fondation. Sans les coûts des Halles Sud pour lesquelles un audit du CCF en 2015 a déjà conclu à une gestion saine, les coûts opérationnels et d'investissements sur la période 2012 à 2016 sont de CHF 31 millions. Les malversations seraient d'un montant entre CHF 20 et 27 millions, elles représenteraient donc entre 65% et 87% de toutes les dépenses de la Fondation entre 2012 et 2016.*

*Le 31 août 2018, Beaulieu 2.0 est annoncé. La Ville de Lausanne communique qu'une profonde mutation est mise en place car, dit-elle, « le modèle d'affaires de Beaulieu est mort ». De plus, on apprend que les pertes réelles suite à l'audit des comptes entrepris fin décembre 2017 sont :*

- période 2015 et 2016 : les pertes augmentent de CHF 10.6 millions à CHF 17.6 millions ;
- année 2017 : les pertes augmentent de CHF 3.6 millions à CHF 8.4 millions.

*En résumé, la perte sur la période 2015 à 2017 passe de CHF 14.2 millions à CHF 26 millions. La Ville annonce également que :*

- la Fondation sera dissoute et remplacée par une S.A. qui pourrait être à 100% en main de la Ville ;
- le modèle d'affaires de Beaulieu est mort ;
- une nouvelle stratégie pour Beaulieu est proposée ;
- le financement de la S.A. est assuré par la Ville de Lausanne ».

## Préambule

Il convient en préambule de rappeler les éléments suivants :

- la Fondation de Beaulieu est créée en 2000 par le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et les communes vaudoises (Lausanne Région et Union des communes vaudoises). Elle est alors dotée en capital à hauteur de CHF 80 millions, 30 apportés par le Canton, 33 par la Ville de Lausanne et CHF 17 millions par les autres communes vaudoises et quelques entreprises. La structure alors mise en place s'appuie largement sur les collectivités publiques sous l'autorité du Conseil d'Etat qui nomme le président de la Fondation. La Fondation n'est toutefois pas « en mains » des collectivités comme cela est indiqué dans l'interpellation. Au contraire d'une société anonyme dont le lien est organique avec ses actionnaires, une fondation, une fois créée, n'est plus la propriété de ses fondateurs, quand bien même ceux-ci sont représentés au sein du Conseil de fondation. Cela, qui plus est dans une structure partenariale Etat-Ville, ne facilite pas la gouvernance et le leadership en termes de responsabilité et de gouvernance. C'est une des raisons pour lesquelles il est aujourd'hui envisagé de créer une société anonyme pour gérer le site de Beaulieu ;
- le 21 décembre 2017, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne révélaient que l'audit effectué par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne avait pointé plusieurs problèmes ayant débouché sur une dénonciation pénale de l'ancien secrétaire général de la Fondation et la résiliation des contrats et mandats que la Fondation entretenait avec sa société et d'autres entreprises proches. Les faits mis en avant portaient sur trois éléments principaux :
  1. la passation de mandats de conseil et d'accompagnement par le secrétaire général de la Fondation, sans contrôle, sans appels d'offres et sans pièces justificatives, avec attribution des travaux à des membres de sa famille ou à des proches ;
  2. des soupçons de surfacturation dans le cadre de ces mandats, avec des travaux inutiles, redondants ou démesurés par rapport aux besoins ;
  3. la mise en place par le secrétaire général d'un système de gestion opaque, avec en particulier la prise en charge par les comptes d'investissements de dépenses ressortant des charges de fonctionnement, empêchant le Conseil de fondation d'avoir une vision complète et exacte de la situation financière de la Fondation ;
- ces différents éléments font aujourd'hui l'objet d'une enquête pénale en cours. Par ailleurs, les comptes 2017 révisés ont confirmé les faits mentionnés ci-dessus sous point 3. En effet, pour la période 2015-2017, ce sont près de CHF 11.8 millions qui ont dû faire l'objet d'écritures de correction, s'agissant de dépenses qui n'avaient pas été inscrites dans le compte de résultat. Le retraitement de ces montants sur l'exercice 2017 se traduit, cette année là, par une perte de CHF 15.37 millions.

Il est donc inexact comme l'affirme les interpellateurs de parler de « CHF 20 à 27 millions de malversations ». C'est l'enquête pénale qui déterminera cas échéant le montant du dommage subi par la Fondation. Le fait que des mandats aient été passés sans appels d'offres et pièces justificatives pour des montants de l'ordre de CHF 27 millions à des sociétés proches du secrétaire général ne signifie pas encore que l'entier de ces sommes a été dépensé inutilement ou à mauvais escient. Il convient à cet égard d'être précis sur les faits mis en avant par l'audit du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne ;
- lors de l'adoption du préavis N° 2017/44 par le Conseil communal le 5 décembre 2017, la Municipalité n'était pas habilitée à communiquer sur l'audit en cours dont les résultats ont été connus peu de jours après la décision du Conseil communal. Il s'agit effectivement d'un concours de dates malheureux même si les décisions prises par le Conseil communal relatives aux modifications de droits de superficie sont d'une nature différente des éléments mis en exergue le 21 décembre 2017 par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ;
- enfin, à la suite de la crise intervenue en décembre 2017 et de la démission de M. Gustave Muheim, le Conseil d'Etat a nommé M. Grégoire Junod, syndic de Lausanne, à la présidence de la Fondation dans le but de mettre à plat la situation financière, d'assurer la conduite des projets prioritaires et de poser les bases d'un modèle d'avenir pour le site de Beaulieu. M. Jean-Baptiste

Leimgruber, cadre au Département de l'économie, de l'innovation et du sport du Canton de Vaud, a été nommé à la vice-présidence par la Municipalité de Lausanne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil de fondation s'est attelé à :

1. la nomination d'un directeur, la mise en place d'une direction opérationnelle adéquate et l'internalisation des ressources nécessaires au fonctionnement de Beaulieu ;
2. la réévaluation des travaux en cours et à venir, en particulier de l'Ecole de la Source (ELS) dont les locaux sont ouverts (délai et devis tenus), le dépôt du permis de construire du Tribunal arbitral du sport (TAS) (la mise à l'enquête n'a pas suscité d'oppositions) et un réexamen complet du projet de rénovation du théâtre permettant de ramener les coûts de CHF 45 millions HT à CHF 35 millions TTC. Les travaux du TAS et du théâtre doivent débiter en été 2019 ;
3. la finalisation des négociations avec MCH concernant le désengagement progressif de cette société et la reprise de la gestion directe des activités de Beaulieu par la Fondation ;
4. l'élaboration d'une stratégie d'avenir, portant notamment sur les infrastructures, la gouvernance, le marché et les aspects commerciaux ainsi que sur les finances. Les orientations proposées par la Fondation, en complet accord avec la Municipalité de Lausanne et le Conseil d'Etat, feront l'objet d'un rapport-préavis au Conseil communal et d'un exposé des motifs et projet de décret au Grand Conseil. Cette stratégie repose dans les grandes lignes sur la confirmation d'activités diversifiées sur le site de Beaulieu (théâtre, TAS, Ecole de la Source, centre de congrès), la concentration sur le Palais de Beaulieu et les Halles Sud des activités de congrès, manifestations, expositions et la valorisation du périmètre Halles Nord et du Front Jomini pour y installer des activités économiques, notamment dans les domaines du sport et de la santé. Sur le plan financier, l'Etat s'engage pour un cautionnement de CHF 28 millions pour les locaux de l'ELS, renonce à une créance de CHF 15 millions alors que la Ville créerait une société anonyme qui reprendrait l'entier du patrimoine de la Fondation pour exploiter et valoriser le site. La Ville investira en capital propre à hauteur de CHF 36 millions et octroiera un cautionnement supplémentaire de CHF 25 millions. L'entier du patrimoine, du site et des terrains seraient ainsi en mains de la Ville. Les surfaces des Halles Nord et du Front Jomini sont évaluées à environ CHF 40 millions.

#### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Depuis 2000, combien d'argent la Ville de Lausanne a-t-elle investi et sous quelle(s) forme(s) dans la Fondation de Beaulieu et MCH ?**

- **En termes d'investissement ?**
- **En termes de subventions et autres avantages en nature ?**
- **En termes de cautionnements ?**
  - **Est-ce que des cautionnements ont-ils été actionnés ?**
  - **Tenant compte des éléments ci-dessus, quel est le montant de perte de la Ville suite à cette crise ?**

Les engagements de la Ville de Lausanne se sont montés à CHF 33 millions pour la participation au capital de dotation de la Fondation de Beaulieu (rapport-préavis N° 1998/3 du 15 janvier 1998 et préavis N° 1999/110 du 21 octobre 1999), ainsi que CHF 20 millions pour la participation à la modernisation du site de Beaulieu (Halles Sud) (préavis N° 2009/24 du 13 mai 2009).

Une subvention de CHF 300'000.- a par ailleurs été décidée pour trois ans, paritativement avec l'Etat de Vaud, pour les années 2017, 2018 et 2019. La Municipalité a également fait usage, comme précisé dans le préavis N° 2017/44, de la renonciation de la perception de la redevance du droit de superficie de CHF 300'000.-. Quant aux cautionnements, ils se montent à ce jour à CHF 18 millions. Il s'agit toutefois d'une garantie.

Entre 2000 et 2017, la Ville a perçu des redevances de droit de superficie, avec une entrée en vigueur progressive entre 2000 et 2007 conformément aux rapport-préavis de 1998 et au préavis de 1999, pour un montant total de près de CHF 8 millions.

**Question 2 :** *Depuis la création de la Fondation de Beaulieu, la Municipalité de Lausanne est représentée au Conseil de fondation. Outre la Fondation de Beaulieu, les municipaux font partie de multiples conseils d'administration.*

- *Combien de Conseils de fondation ont-ils été convoqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ?*
- *A combien de ces conseils les trois Municipaux, pour chacun d'eux, ont-ils participé ?*
- *En sus du temps des réunions du Conseil, quel est le temps consacré pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 pour les activités liées au Conseil de fondation de Beaulieu ?*

Il y a eu 29 conseils de fondation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Durant cette période, cinq conseillers municipaux ont siégé au sein du Conseil de Fondation, soit jusqu'au 30 juin 2016 (Daniel Brélaz, Florence Germond, Olivier Français), soit depuis le début de cette législature (Grégoire Junod, Florence Germond, Natacha Litzistorf). Tenant compte de la durée des mandats des uns et des autres, le taux de présence aux séances du Conseil de Fondation de Beaulieu s'établit ainsi :

	Taux D. Brélaz	Taux O. Français	Taux F. Germond	Taux G. Junod	Taux N. Litzistorf
Taux de présence	95%	57%	83%	100%	88%

Il n'est pas possible d'estimer précisément le temps consacré aux activités liées à la Fondation de Beaulieu.

**Question 3 :** *Dans le cadre du dysfonctionnement de la Fondation de Beaulieu, l'action du Conseil de fondation a-t-elle été auditée ?*

- *Comment expliquer que le Conseil n'ait rien vu venir jusqu'à fin 2017 alors qu'il a légalement la responsabilité de l'opérationnel de la Fondation ?*
- *Quelles conséquences/mesures pour les représentants de la Ville de Lausanne qui ont été actifs ou sont actifs dans le Conseil de la fondation de Beaulieu ?*
- *Quelles sont les mesures qui seront mises en place pour éviter qu'un tel dysfonctionnement ne se produise à nouveau ?*

S'agissant spécifiquement du dossier de Beaulieu, il est à noter que l'organe de révision n'a formulé aucune réserve sur les comptes 2015 et 2016, quand bien même d'importants montants n'avaient pas été comptabilisés correctement. Comme indiqué en préambule et révélé par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, le Conseil de fondation n'avait pas toutes les informations qu'il aurait dû avoir pour assurer la bonne marche de la société. Cela étant, et contrairement à ce que laisse entendre l'interpellation, c'est bien à la suite d'interrogations sur les méthodes de comptabilisation intervenues dès 2016 que les représentants de la Municipalité au sein du Conseil de fondation ont demandé un audit qui a été conduit en 2017. Ils ont donc pleinement assumé leurs responsabilités. Il convient aussi de noter que le contrôle des factures au sein du Conseil de fondation n'a jamais incombé à un des représentants de la Municipalité de Lausanne.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Conseil de fondation s'est aussi doté d'un nouveau directeur et a internalisé toutes les fonctions opérationnelles au sein de la Fondation. Cela permet de disposer d'informations précises et régulières sur la marche des affaires, les finances et les chantiers. La nouvelle structure proposée, sous forme de société anonyme, devrait aussi permettre un bien meilleur contrôle de la Ville et la nomination d'un Conseil d'administration avec des compétences complémentaires.

Par ailleurs, comme annoncé en décembre 2017 par la Municipalité et le Conseil d'Etat, un audit conjoint du Contrôle cantonal des finances et du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne est

actuellement en cours. Il porte sur la gestion, le respect des dispositions légales, le fonctionnement de la Fondation et de ses organes. Quant au volet pénal de l'affaire, il suit aujourd'hui son cours et est de la responsabilité du Ministère public.

Enfin et de manière plus générale, la Municipalité de Lausanne a également présenté le 31 mai 2018 le rapport-préavis N° 2018/20 « Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville »<sup>1</sup> assorti de directives y relatives et de mesures spécifiques. Le Conseil communal aura l'occasion d'en discuter prochainement.

**Question 4 : Une analyse stratégique approfondie avait été faite en 2015 par les membres du Conseil de fondation de Beaulieu. Le 31 août 2018, la stratégie de 2015 est abandonnée. Il est communiqué que le « business model de Beaulieu est mort » et qu'une nouvelle stratégie doit être suivie par « Beaulieu 2.0 » en se focalisant sur le sport, la santé et les petits congrès.**

- **Sur quelle étude stratégique ce nouveau positionnement a-t-il été basé ?**
- **La nouvelle stratégie évoquée est-elle déjà sous toit ou en projet ?**
- **Quel est l'impact de cette nouvelle stratégie en matière d'investissements, de charges et de recettes pour les comptes de la Ville ?**
  - **Si des cautionnements sont prévus :**
    - **Quels seront les garanties collatérales pour ces cautionnements ?**
    - **Quels taux d'intérêts seront payés à la Ville ?**

Le positionnement de Beaulieu à l'avenir est en cours de définition. A ce jour, ce sont les grandes lignes d'une stratégie envisageable qui ont été posées, notamment après consultation des milieux intéressés (économie, tourisme, congrès, utilisateurs de Beaulieu). Ces éléments posent des bases qu'il s'agit de vérifier et valider. Ce sera fait dans le cadre d'un processus de consultation et de concertation que la Fondation met en place d'ici la fin 2018. Cette période permettra aussi d'approfondir et d'affiner la stratégie pour en tirer un business plan assorti d'un calendrier de mise en œuvre et de projections budgétaires fiables. Il s'agit donc d'un processus en cours dont les grandes lignes ont été tracées. Par ailleurs, la Ville de Lausanne a confirmé que les développements urbanistiques du site feraient l'objet d'une démarche participative comme elle s'y est engagée suite au rejet par la population du projet de tour Taoua.

Certains éléments sont d'ores et déjà avérés. C'est notamment le cas du cadre financier dans lequel Beaulieu devra se situer : contrairement aux bases des projets précédents, il apparaît exclu que Beaulieu puisse équilibrer ses comptes sans une intervention régulière des pouvoirs publics. Comme d'autres centres analogues, en Suisse ou en Europe, Beaulieu pourra équilibrer ses comptes d'exploitation pour autant que les charges liées aux investissements de base (intérêts et amortissements) soient prises en charge par ailleurs par les collectivités. C'est une réalité pour les activités culturelles comme pour les congrès et manifestations. Autre élément avéré : le déclin irréversible des foires généralistes grand public, comme l'ont démontré les résultats du récent Comptoir suisse 2018. Enfin, l'intérêt économique de l'accueil des congrès est aussi un fait démontrable : il s'agit des manifestations qui génèrent le plus de retombées pour la région d'accueil, pour autant qu'il soit possible, dans un contexte de concurrence forte avec d'autres centres de congrès et d'expositions, de leur consentir des conditions attractives.

L'attractivité et l'intérêt du site de Beaulieu pour y développer des activités économiques et des congrès sont aussi importants : le site dispose d'un potentiel considérable, notamment en termes de localisation (centre ville), d'accessibilité (transports publics performants et demain métro m3) et de possibilités de construction (Halles Nord et Front Jomini). C'est le sens de l'orientation souhaitée par la Fondation et les pouvoirs publics.

---

<sup>1</sup> Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » ; Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? » ; Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ».

Sur le plan financier, tel qu'évoqué lors de la conférence de presse du 31 août 2018, la Ville de Lausanne investira au titre de dotation en capital propre de la S.A. à hauteur de CHF 36 millions et octroiera un cautionnement supplémentaire d'environ CHF 25 millions.

Un préavis, qui spécifiera l'ensemble de ces éléments, sera présenté à votre Conseil d'ici fin 2018. Il traitera en détail des aspects financiers, économiques et juridiques du projet et notamment d'une éventuelle contribution des milieux touristiques au titre de la taxe de séjour.

**Question 5 : Dans le cadre de Beaulieu 2.0, sachant que MCH a transféré à la Fondation toutes les organisations d'événements tiers (24heures, 17.08.2018), quels sont précisément les événements organisés par la Fondation et ceux par MCH ?**

— **En particulier, quel est l'avenir du Comptoir ?**

Le contrat initial avec MCH a été rompu au 30 juin 2018. Il a été remplacé par un nouvel accord prévoyant :

- la reprise immédiate de la gestion du site par la Fondation, puis par la structure qui lui succédera ;
- dans une phase transitoire, jusqu'à fin 2021, la possibilité pour MCH d'organiser à Beaulieu les manifestations dont il est propriétaire : Habitat & Jardin, Comptoir Suisse, Salons des métiers et de la formation, Ilmac, Salon de la sécurité, Salon Rendez-vous (ex Gastro-nomia) et Mednat ;
- dès 2022, la fin du contrat avec MCH qui aura la possibilité d'organiser des manifestations à Beaulieu comme un client ordinaire, selon les conditions usuelles mais sans obligation de verser un loyer annuel fixe.

La Fondation a donc repris toute liberté quant à la commercialisation des surfaces de Beaulieu pour toutes les autres manifestations – congrès, expositions, assemblées, manifestations socioculturelles, etc. A ce stade, elle n'envisage pas de fonctionner comme propriétaire de manifestations mais bien comme prestataire de services à destination des organisateurs de manifestations.

Quant à l'avenir du Comptoir, il appartient à MCH, propriétaire de la foire.

La Ville et le Canton se sont déclarés disposés à accompagner cette évolution afin de favoriser la renaissance d'une manifestation populaire autour des questions liées à l'alimentation, à l'agriculture, aux produits du terroir et à la gastronomie permettant de maintenir le lien ville-campagne auquel la Municipalité est attachée. Les collectivités publiques ne sont toutefois pas organisatrices de foires et c'est en l'occurrence à MCH qu'il appartient, cas échéant, de proposer un format futur à la fois attractif et viable sur le plan économique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 27 septembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

